

ENFOUISSEMENT (Mesure plus qu'un équipement)

Le bruit est aussi une vibration. C'est pourquoi le bruit et les vibrations font l'objet de certaines mesures de protection communes: l'utilisation de matériaux faiblement vibratiles, veiller à ce que les travailleurs ne soient pas exposés en permanence aux vibrations, rechercher d'autres méthodes de travail et aménager l'espace de travail avec bon sens. La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des vibrations mécaniques sur le lieu de travail est réglementée.

Il existe deux types de vibrations:

- Les vibrations du complexe main-bras: ces vibrations sont transmises aux articulations du poignet, du coude et de l'épaule. Ces vibrations sont, entre autres, provoquées par des outils manuels.
- Les vibrations corporelles sont transmises au corps entier (via les pieds et l'assise). Elles sont, entre autres, causées par les machines et les engins.

L'exposition aux vibrations sur le lieu de travail peut entraîner l'apparition de fatigue, de nausées et de vertiges, mais aussi des lésions musculaires, tendineuses et osseuses, ...

À partir d'une exposition de 2,5 m/s² pour les vibrations du complexe main-bras et de 0,5 m/s² pour les vibrations corporelles, il y a lieu de prendre des actions préventives. Les valeurs-limites (l'exposition journalière maximale admissible aux vibrations) ne peuvent excéder 5 m/s² pour les vibrations du complexe main-bras et 1,15 m/s² pour les vibrations corporelles.

Pour lutter contre les vibrations, on peut utiliser les équipements de protection collective (EPC) suivants:

- l'enfouissement de machines qui génèrent beaucoup de vibrations (il s'agit ici d'une mesure plutôt que d'un équipement);
- l'utilisation de tapis absorbants posés sur la plate-forme de travail soumise aux vibrations;
- l'achat d'appareils pourvus d'amortisseurs, d'une suspension, d'un dispositif d'atténuation et de poignées anti-vibrations. À titre d'exemples de matériaux amortisseurs, citons les ressorts et les coussins pneumatiques. Par ailleurs, il existe également des sièges anti-vibrations sur le marché;
- l'isolation: elle évite la propagation des vibrations.